Bilan d'évaluation des filières de formation vague 2017

Dans l'objectif d'instaurer la culture de la qualité et institutionnaliser l'évaluation et le suivi continu, l'ANEAQ a démarré la première session d'étude des dossiers d'accréditation et de renouvellement des filières de formation au titre de l'année 2017, et ce pour encourager les établissements à élaborer des nouvelles filières permettant aux étudiants l'intégration socio-économique.

Dans ce cadre, l'agence a établi la liste des experts participants dans le processus d'évaluation des filières de formation et a signé des contrats avec eux. En outre, Tous les établissements ont été informé, (Note ministérielle n° 01/00039 du 17 janvier 2017 adressée aux établissements de l'enseignement supérieur privé et aux universités privées et la note n° 01/00339 du 13 février 2017 adressée aux universités et aux établissements de l'enseignement supérieur non relevant des universités) qui prévoient l'adoption par l'ANEAQ de la version numérique des demandes d'accréditation et de renouvellement des filières, et fixant le délai de soumission des demandes.

A partir du mois de mars 2017, l'agence a débuté le traitement électronique des demandes d'accréditation des filières de formation. Cette opération a compris :

- La réception et la vérification des copies numériques des dossiers reçus du Ministère ;
- Classement des dossiers par champs disciplinaire et formations ;
- Affectation des dossiers aux experts par champs disciplinaire et formations ;
- Compilation des rapports d'expertise individuel et rapports de synthèses des experts ;
- Envoi des rapports initiaux nécessitant la satisfaction des conditions au Ministère pour les transmettre aux établissements concernés ;
- Ou demander aux établissements la satisfaction des conditions ;
- Envoi des rapports finaux au Ministère pour les présenter à la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur pour la prise de décision appropriée.

1. Statistiques du processus d'évaluation des filières de formation de l'enseignement supérieur public.

❖ Distribution des filières de formation selon les universités et établissements de l'enseignement supérieur non relevant des universités

Universités	Nombre de filières	Pourcentage
Université Hassan II - Casablanca	118	15/61%
Université Abdelmalek Essaadi - Tétouan	97	12.83%
Université Mohamed V – Rabat	85	11.24%
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah – Fès	65	8.60%
Université Ibn Tofail - Kenitra	55	7.28%
Université Ibn Zohr – Agadir	54	7.14%

Université Moulay Ismail – Meknès	61	8.04%
Université Hassan I – Settat	49	6.48%
Université Mohamed I - Oujda	41	5.42%
ENPU	31	4.10%
Université Chouaib Doukkali – El Jadida	23	3.04%
Université Sultan Moulay Slimane – Beni Mellal	22	2.91%
Total	**756**	**100%**

❖ **Distribution des filières selon les champs disciplinaires**

Champs disciplinaires	Nombre de filières	Pourcentage
Lettres et sciences humaines	199	26.32%
Sciences économiques et de gestion	144	19.05%
Sciences de l'ingénierie	93	15.21%
Physique, Chimie, Mathématiques et Informatique	93	12.30%
Droit privé	59	7.80%
Droit public	56	7.41%
Sciences de la vie et de terre	44	5.82%
DUT	30%	3.97%
Sciences de la santé	16	2.12%
Total	**756**	**100%**

2. **Statistiques relatives au processus d'évaluation des filières de formation de l'enseignement supérieur privé**

❖ Distribution des filières selon les universités et les établissements

Universités/Etablissements	Nombre de filières	Pourcentage
Université Internationale – Casablanca	21	8.24%
Université Mohamed VI des Sciences de la Santé	17	6.67%
Université Euro-Med – Fès	16	6.27%
Université Privée - Marrakech	16	6.27%
Université Internationale - Rabat	11	4.31%
Universiapolis - Agadir	9	3.53%
Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé	7	2.75%
Université Mohammed VI Polytechnique	6	2.35%
Université Mundiapolis	2	0.78%
Université Privée – Fès	2	0.78%
Etablissements	148	58.04%
Total	**255**	**100%**

❖ Distribution des filières de formation selon les champs disciplinaires

Champ disciplinaire	Nombre de filières	Pourcentage
Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	129	50.59%
Sciences et techniques	65	25.49%
Sciences de la Santé	40	15.69%
Lettres et Sciences Humaines et Arts	21	8.24%
Total	**255**	**100%**

3. **Résultats de l'expertise**

❖ Filières de de l'enseignement supérieur public

Filières traitées définitivement	Accepté	678	87.71%
	Non-accepté	64	8.28%
Filières sans réponses		31	4.01%
Total		**773**	**100**%

❖ Filières de l'enseignement supérieur privé

Filières traitées définitivement	Accepté	191	74.90%
	Non-accepté	41	16.08%
Filières sans réponses		17	6.67%
Filières en cours d'étude		6	2.35%
Total		**255**	**100%**

4. **Remarques adressées aux universités et établissements de l'enseignement supérieur public et privé**

- Non-respect de certains établissements non relevant des universités à l'élaboration de leur propre CNPN ;
- Non- respect du délai légal pour la soumission des demandes d'accréditation et réponses aux remarques ;
- Non-conformité des copies électroniques aux copies papiers des dossiers des demandes d'accréditation en tant que copie adoptée dans le processus d'évaluation ;
- Non-respect des établissements à la soumission des demandes d'accréditation des filières répondant aux conditions ;
- Manque des opinions et provisions nécessaires dans les descriptifs ;
- Inadéquation entre la spécialité de coordinateur pédagogique et la spécialité de la filière objet d'accréditation ;
- Inadéquation des titres des modules avec leurs contenus ;
- Non-respect du volume horaire consacré aux modules ;
- Absence des engagements des intervenants en dehors des établissements ;
- Coordination des filières par des professeurs non spécialisés ou ne disposent pas du diplôme requit ;
- Non-soumission des preuves de disponibilité des outils didactiques nécessaires à l'établissement ;
- Manque des ressources humaines qualifiés et spécialisés pour l'ouverture de certaines filières ;
- Non-appartenance de certains coordinateurs pédagogiques des modules aux établissements accueillants ;
- Absence de cohérence entre les modules de la filière ;
- Proposition de certaines filières de formation en dehors de domaine de compétence de l'établissement ;

Sondage sur le processus d'évaluation

Le sondage sur le processus d'évaluation des filières de formation pour accréditation ou renouvellement au titre de l'année 2017 est une étape assez importante, qui a contribué à consolider les liens et la confiance entre l'agence et les différents intervenants dans l'enseignement supérieur, surtout les coordinateurs des filières, en tant que partenaire clés dans l'élaboration des nouvelles filières, en vue d'induire des améliorations et mesures susceptibles de développer le processus d'évaluation en matière de révision des textes juridiques, des CNPNs, et également évaluer la performance de l'ANEAQ lors de cette session.

Lors de la préparation de cette session, l'agence a entrepris :

- Définition des objectifs visés de ce processus ;
- Conception du questionnaire de sondage ;
- Définition d'échantillon ;
- Présentation des données ;

Quant au questionnaire de sondage, il compte plusieurs points dont :

- Est-ce que vous voyez que les CNPNs freinent l'élaboration et l'innovation des nouvelles filières ?
  - Oui
  - Non
  - Relativement

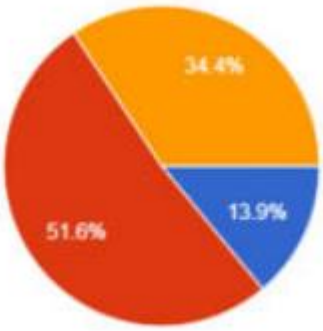

- Est-il nécessaire de réviser les CNPNs ?
  - Oui
  - Non

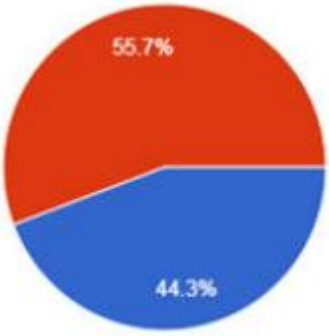

- Etes-vous satisfait du processus d'évaluation des filières que vous coordonnez ?
  - Oui
  - Non

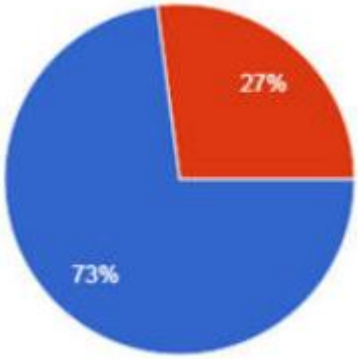
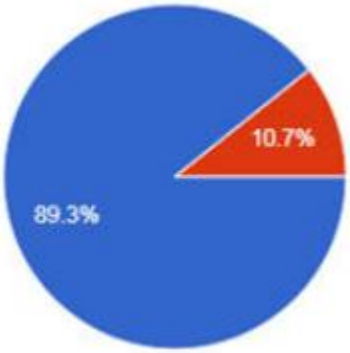
- Est-ce que vous souhaitez tenir des rencontres d'information et de communication avec l'agence ?
  - Oui
  - Non